

QU'EST-CE QUE LE LABEL ÉCOLE CONDUITE QUALITÉ ?

Le label École conduite qualité est **délivré par l'État** aux écoles de conduite ou aux écoles associatives qui en font la demande pour **une durée de trois ans**.

Le label garantit la **qualité de l'enseignement dispensé** et la **transparence de l'information**.

Ces écoles sont ensuite **contrôlées régulièrement** pour s'assurer que les critères d'obtention du label sont bien respectés.



Comment reconnaître une école labellisée ?

Le label est visible sur la devanture de l'école labellisée, ainsi que sur ses véhicules.

L'école peut également afficher le label sur son site Internet. Pour trouver l'école de conduite labellisée par l'État la plus proche de chez vous, rendez-vous sur www.securite-routiere.gouv.fr

METTEZ TOUTES LES CHANCES DE VOTRE CÔTÉ

Décrocher le permis de conduire est important pour vous.

Alors, choisissez une école de conduite labellisée par l'État. Vous bénéficierez ainsi de nombreux avantages.



- » Des offres et des tarifs transparents
- » Des enseignants qualifiés
- » Une formation de qualité personnalisée
- » Des prestations exclusives

CONSULTEZ LA LISTE DES ÉCOLES DE CONDUITE LABELLISÉES SUR securite-routiere.gouv.fr



twitter.com/routeplussure



Ministère de l'Intérieur
Délégation à la sécurité routière
Place Beauvau – 75800 Paris Cedex 08

APPRENDRE EN TOUTE CONFIANCE

UNE ÉCOLE DE CONDUITE LABELLISÉE, C'EST LA CERTITUDE DE BÉNÉFICIER D'UNE FORMATION DE QUALITÉ ET DES MEILLEURS SERVICES



Ne pas jeter sur la voie publique – Sécurité routière – Juillet 2020 – DEP202013 – Photo : Mienny/Gettyimages – Illustration : Creamcrackers, Impression Dila

* Pour les titulaires du permis boîte manuelle.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
VIVRE, ENSEMBLE.

POURQUOI CHOISIR UNE ÉCOLE CONDUITE QUALITÉ ?

Une école labellisée s'engage sur la qualité de l'enseignement et la transparence de l'information. Découvrez les critères qui permettent d'apprendre en toute confiance.

DES OFFRES ET DES TARIFS TRANSPARENTS

» Une école labellisée possède obligatoirement une page Internet sur lequel vous disposez d'une information claire et complète avant même de visiter l'établissement : horaires, enjeux de la formation, modes de financement, etc. Sur place, vous avez accès à toutes les informations sur le fonctionnement de l'école : contenus des programmes théoriques et pratiques détaillés, règlement intérieur, documents pédagogiques, parcours de formation, grille tarifaire, taux de réussite, etc.

UNE ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE QUALIFIÉE ET DES FORMATIONS DE QUALITÉ

» Qualifiés et titulaires d'une autorisation d'enseigner en cours de validité, les enseignants sont engagés dans une démarche de formation continue afin de vous dispenser un enseignement de qualité tout au long de votre apprentissage.



UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

» Dans une école labellisée, tout au long de votre parcours, vous êtes accompagné individuellement par un référent qui organise votre suivi pédagogique.

UNE ÉCOLE ÉVALUÉE PAR SES ÉLÈVES

» Pour assurer une constante amélioration de ses services, l'école labellisée recueille les avis et appréciations des élèves sur les dispositifs d'accueil, la disponibilité de l'équipe pédagogique et le contenu des formations. Ces avis sont consultables sur le site Internet de l'école ou au sein de l'établissement.

UNE SÉCURITÉ FINANCIÈRE

» L'école labellisée dispose d'une garantie financière vous permettant d'être remboursé des sommes engagées non consommées en cas de défaillance de l'établissement.



DES PRESTATIONS EXCLUSIVES POUR ALLER PLUS LOIN

Les écoles de conduite ou les écoles associatives labellisées par l'État sont les seules à pouvoir proposer les quatre prestations suivantes.

Le permis à 1€ par jour

Accessible aux jeunes entre 15 et 25 ans, le permis à 1 euro par jour est un dispositif d'aide au financement du permis. Le coût de la formation ne change pas : le candidat bénéficie d'un prêt dont les intérêts sont pris en charge par l'État.

La formation complémentaire dite « postpermis »

Cette formation d'une journée a pour objectif d'engager une prise de conscience sur le risque dans les mois suivant l'obtention du permis, au moment où vous avez acquis davantage d'assurance au volant. En effectuant ce stage, la période probatoire est réduite, sous réserve de ne pas avoir commis d'infraction entraînant une perte de points.

La formation boîte manuelle en sept heures

Vous avez passé le permis de conduire sur une voiture automatique hors raison médicale ? Grâce à cette formation de sept heures, vous pourrez conduire une voiture à boîte manuelle, sans repasser devant un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

La formation à la conduite d'un véhicule attelé

Titulaires du permis B, vous pouvez vous former à la conduite d'un véhicule attelé à une remorque en effectuant une formation de sept heures.